

NOUVEAU

À COMPTER DU 3 FÉVRIER 2020

L'ensemble des services de la fiscalité des particuliers et des entreprises de la Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme vous accueille sur rendez-vous physique ou téléphonique

**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS
CONNECTEZ-VOUS SUR « impots.gouv.fr »**

impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques

